

Privilège—M. Huntington

Je n'ai pas eu l'impression que le président du Conseil du Trésor ait fait preuve de mauvaise volonté dans cette affaire. Tout à l'heure, d'ailleurs, alors qu'ils étaient assis l'un à côté de l'autre, le président du Conseil privé (M. Pinard) et lui-même ont abordé cette question, du moins je le crois. J'espère, madame le Président, que vous comprendrez le point de vue de certains députés et en particulier du critique pour le Conseil du Trésor le jour même où les prévisions budgétaires sont rendues publiques qui a dû quitter la salle de conférence ou se contenter d'un communiqué et être informé par la presse, déjà mise au courant.

Je pense qu'il serait juste dans ce cas—que vous décidiez qu'il y a matière à une question de privilège ou non, je ne discute pas là-dessus—que cette question reste en suspens afin que par la procédure habituelle, nous puissions approfondir la question de l'extension des pouvoirs des députés, question dont nous discutons déjà depuis un certain temps et qui a été évoquée aujourd'hui en liaison avec le droit des députés du Parlement de remplir leurs fonctions, car il s'agit bien ici de nos fonctions définies par le budget. En fait, c'est notre responsabilité. Il n'est pas question ici, madame le Président, de nier à la presse des droits dont les députés ne disposent pas. Il s'agit seulement d'étendre ces droits aux députés.

J'espère que mon ami le leader parlementaire du nouveau parti démocratique acceptera de discuter de cette affaire et de garder en suspens la question de privilège jusqu'à ce que nous ayons eu le temps d'approfondir le sujet.

Mme le Président: Si je n'essaie pas de mettre un terme à ce débat, j'ai bien peur que les députés de tous les partis ne puissent jouer leur rôle en posant des questions au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et, si nous perdons trop de temps maintenant, il en restera d'autant moins aux députés pour poser des questions.

Par conséquent, je vais essayer de clore ce débat et voici ce que j'en pense. La question a déjà été soulevée plusieurs fois—le député de Capilano (M. Huntington) m'en a donné préavis et j'ai pu examiner dans quelles autres circonstances la question avait été débattue à la Chambre—elle a été soulevée plusieurs fois.

Après avoir examiné tous les arguments qu'il lui ont été présentés, dans des circonstances semblables, mon prédécesseur n'a pas trouvé qu'il s'agissait là d'une question de privilège. Je suis portée à partager son avis, car les députés ne sont pas obligés, de par leurs fonctions—et je songe surtout à un député—à assister à ces séances à huis clos. Leurs fonctions ne l'exige pas expressément. Par conséquent, on peut difficilement dire qu'on a porté atteinte aux privilèges du député en ne l'invitant pas à un huis clos. Il est vrai qu'en n'y assistant pas, il s'est trouvé privé de certains avantages, mais ce privilège a été également refusé à tous les autres députés.

J'admets qu'à titre de critique officiel de l'opposition et de critique officiel du Nouveau parti démocratique, le député doit être en mesure de discuter de ces questions assez rapidement, dès que les prévisions budgétaires lui sont communiquées ainsi qu'à la Chambre. Je le comprends bien, et c'est un argument dont j'ai tenu compte, évidemment, mais cet avantage a été refusé à tous. Je suis chargé de protéger les privilèges des députés et je ne pense pas que l'on puisse dire que l'impossibilité d'assister à cette séance à huis clos a empêché le député d'assumer ses fonctions à la Chambre.

● (1550)

Les députés ont parlé de procédures différentes dans le cas du rapport du vérificateur général. Je tiens à préciser simplement que c'est un cas à part, car le vérificateur général est directement responsable devant le Parlement. Cependant, je dois bien admettre que les procédures semblent être différentes selon qu'il s'agit du budget, des prévisions budgétaires ou du rapport du vérificateur général, et la Chambre gagnerait peut-être à ce qu'elles soient uniformisées, mais ce n'est pas à moi d'en décider. C'est pour cette raison, et parce que rien dans notre Règlement ne me permet de dire que cette question de privilège est fondée à première vue, je dois décider immédiatement que ce n'est pas une question de privilège, même si le député de Nepean-Carleton (M. Baker) m'a demandé de garder l'affaire en suspens.

Même si je dis maintenant que la question de privilège n'est pas fondée, cela n'empêche pas les députés de se consulter pour voir s'il est possible d'adopter une procédure qui semble acceptable à tous, ou pour déterminer si une uniformisation de ces procédures s'impose.

J'ai remarqué que les députés parlaient sans arrêt de politesse. Je ne dirai pas si inviter les députés à participer à une séance à huis clos est faire preuve de politesse ou autre. Toutefois, il incombe aux députés eux-mêmes de se réunir pour déterminer la procédure à suivre dans ces cas-là. Cela aiderait certainement la Présidence qui est continuellement appelée à prendre une décision à ce sujet alors qu'elle n'a aucun précédent sur lequel s'appuyer.

J'estime qu'il ne s'agit pas de la question de privilège, mais je conseille aux députés d'en discuter et de se consulter s'ils le veulent.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je viens d'entendre votre décision et, bien sûr, je ne peux la commenter, je le sais bien. Je note la question de privilège et je veux simplement vous rappeler que ce pourquoi le Parlement a été créé en premier lieu, c'était pour contrôler la trésorerie royale.

Mme le Président: A l'ordre. Le député est en train de critiquer ma décision. Je doute que ce soit régulier. S'il veut vraiment invoquer le Règlement, je suis prête à l'entendre, mais je ne lui permettrai pas de critiquer ma décision.